

# PROJET DE MARIAGE



Vous trouverez ci-joint votre dossier de projet de mariage. Il est à remplir très lisiblement par vos soins afin d'éviter toute erreur dans la rédaction de l'acte de mariage.

Nous vous remercions de **prendre rendez-vous** afin de **vous présenter tous les deux** à la mairie en vue de déposer votre dossier et d'autoriser la publication des bans. Vous êtes également susceptibles d'être reçus pour une audition préalable à la publication des bans (article 63 du code civil).

**Nous vous invitons à ne pas arrêter le jour de la célébration avant que toutes les pièces nécessaires aient été produites à la mairie et reconnues régulières.** La date et l'heure de votre mariage ne seront définitivement arrêtées qu'après validation du dossier complet.

#### AVERTISSEMENT :

Les cérémonies se déroulent dans la salle des mariages de l'hôtel de ville qui contient 34 places assises, et peut accueillir jusqu'à 60 participants. Il est rappelé que la salle du conseil municipal n'a pas vocation à accueillir les cérémonies de mariage. Cette salle est réservée aux cérémonies officielles et aux manifestations organisées par la ville.

#### LES MARIAGES SONT CÉLÉBRÉS :

- le lundi, de 14h à 16h
- du mardi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h
- et le samedi, de 9h à 12h  
(de mai à septembre, les célébrations pourront être programmées le samedi après-midi en fonction des possibilités).

#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE ÉTAT CIVIL :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- le mardi, mercredi et vendredi de 8h à 17h30 (sans interruption)
- le jeudi de 13h30 à 17h30
- et le samedi de 8h à 13h

Tél. : 02 43 49 43 00

## PROJET DE MARIAGE

**L'ordre dans lequel vous inscrivez les époux sera celui qui apparaîtra sur la publication des bans, l'acte de mariage et le livret de famille.**

Entre

.....  
.....

Date et lieu de naissance : .....

Sexe :  M  F

Profession : .....

Domicile :

.....  
.....  
.....  
.....

Veuf(ve)/divorcé(e) de :

.....  
.....

Père : ..... Mère : .....

Décédé  Décédée

Profession : ..... Profession : .....

Domicile : ..... Domicile :  idem

.....  
.....  
.....

Et

.....  
.....

Date et lieu de naissance : .....

Sexe :  M  F

Profession : .....

Domicile :

.....  
.....  
.....

Veuf(ve)/divorcé(e) de :

.....  
.....

Père : ..... Mère : .....

Décédé  Décédée

Profession : ..... Profession : .....

Domicile : ..... Domicile :  idem

.....  
.....  
.....

N° de téléphone où l'on peut vous joindre : .....

Adresse mail : .....

Quelle est la date et l'heure souhaitée de votre mariage ?

Le ..... à ..... h .....

**La date du mariage n'est définitivement arrêtée qu'après le dépôt de tous les documents et validation du dossier.**

Établirez-vous un contrat de mariage ?

NON

OUI devant Maître .....

Notaire à .....

**Le certificat notarié relatif au contrat doit être apporté à la Mairie au plus tard une semaine avant la cérémonie.**

Désirez-vous faire l'échange des alliances à la Mairie ?

NON

OUI

Nombre de personnes présentes à la cérémonie : .....

PMR : .....

Autorisez-vous que l'annonce de votre mariage soit publiée dans la presse (Ouest-France, Courrier de la Mayenne, Bulletin municipal) et sur internet ?

OUI

Signatures :

NON

Adresse commune des époux, après le mariage : .....

.....  
.....

## DÉSIGNATION DES TÉMOINS

Cette feuille doit être **complétée très lisiblement par les futurs époux eux-mêmes** afin d'éviter toute erreur dans la rédaction de l'acte de mariage.

Les futurs époux doivent choisir **au minimum deux témoins et au maximum quatre**. Les témoins doivent être **majeurs** et **être obligatoirement présents** lors de la cérémonie.

**Tout changement doit être impérativement signalé au plus tard une semaine avant la cérémonie.**

### 1<sup>ER</sup> TÉMOIN

Prénoms : .....  
Nom (de naissance) : .....  
Profession : .....  
Domicile : .....

### 2<sup>ÈME</sup> TÉMOIN

Prénoms : .....  
Nom (de naissance) : .....  
Profession : .....  
Domicile : .....

### 3<sup>ÈME</sup> TÉMOIN

Prénoms : .....  
Nom (de naissance) : .....  
Profession : .....  
Domicile : .....

### 4<sup>ÈME</sup> TÉMOIN

Prénoms : .....  
Nom (de naissance) : .....  
Profession : .....  
Domicile : .....

MERCI DE VOUS RAPPROCHER DU SERVICE ÉTAT-CIVIL AFIN DE VÉRIFIER  
LA LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR.

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER, SOUS FORMAT PAPIER

- Pour chaque futur époux :**
  - copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte étranger) (original) (Si vous demandez votre acte par internet, renseignez le motif «démarches administratives», et non «mariage»)
  - pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour...)
- Justificatifs de domicile :**
  - un justificatif de domicile récent et original pour chaque futur époux (en cas de vie commune un seul justificatif aux deux noms).
  - un justificatif de domicile des parents en cas de mariage à leur domicile. Exemple : bail locatif, quittance de loyer, facture EDF - GDF, avis d'imposition... Une attestation sur l'honneur est insuffisante. Les factures de téléphonie mobile sont à exclure.
- Pour chaque témoin :**
  - photocopie pièce d'identité (recto-verso)
- Si vous avez des enfants en commun :**
  - copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant de moins de 3 mois (original)
  - apporter le livret de famille
- Si vous êtes de nationalité étrangère :**
  - un acte de naissance de moins de 6 mois avec formalité de légalisation ou d'apostille. (original)
  - un certificat de célibat (ou de capacité matrimoniale) (original)
  - un certificat de coutume (original)

Pour obtenir ces documents, s'adresser au consulat du pays d'origine. Toutes les pièces en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnées de la traduction effectuée par un traducteur assermenté.

**Tous les documents étrangers doivent être légalisés par le consulat.**
- Si vous êtes veuf(ve) :**
  - acte de décès de votre précédent(e) conjoint(e)
- Si vous êtes divorcé(e) :**
  - si le jugement de divorce est prononcé à l'étranger et si le divorce n'est pas mentionné sur l'acte de naissance, joindre le jugement de divorce avec sa traduction par un traducteur assermenté.
- Si vous êtes sous tutelle, curatelle, sauvegarde de justice ou habilitation familiale :**
  - justificatif de l'information de la personne chargée de la mesure de protection, copie du jugement ordonnant la mesure de protection et copie de la pièce d'identité



**Ville de Laval**  
**Hôtel de Ville**  
53000 Laval  
[www.laval.fr](http://www.laval.fr)

